

ARRÊTÉ du MAIRE N° PM 26.06 C

Objet : Annexe AM 19/05/C Marché

Le Maire de la Ville d'ORTHEZ,
Vu les articles L2212, L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 711-18 et R 411-25
Vu l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 7 juin 1974, livre 1, 4^e partie « signalisation de prescriptions »,
Considérant que pour l'organisation des marchés et pour des raisons de sécurité, le Maire doit prendre des dispositions propres à prévenir tous risques d'accidents,
Considérant que le Maire doit prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité et la commodité de passage dans les rues, voies, quais, et places publiques,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Cet arrêté municipal est ajouté en annexe à l'AM 19/05/C du 01 février 2019, concernant la réglementation des marchés de la commune.

Article 2 : Lors des marchés du mardi matin, le **sens interdit** se trouvant devant le théâtre Francis Planté place Saint Pierre, sera temporairement abrogé et devra être masqué.

Article 3 : Les automobilistes munis d'une carte PMR pourront ainsi venir se garer sur les places réservées à cet effet.

Article 4 : A 14h00, à la fin du marché, la signalisation routière (panneau sens interdit) reprendra ses droits.

Article 5 : La Directrice Générale des Services, le service de la Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie d'Orthez, le Commandant du Centre de Secours Principal, la Directrice des Services Techniques, le Directeur du pôle aménagement de la communauté des communes de Lacq-Orthez, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site de la ville.

Fait à Orthez, le samedi 04 avril 2026.

Copies transmises par mail :

Services Techniques
CCLO
GENDARMERIE
CENTRE DE SECOURS



Benjamin MOUTET

Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne

